

Défibrillateurs externes automatisés (DEA)

Bureau de la gestion du risque
uOttawa.ca



uOttawa

Table des matières

OBJET	1
LÉGISLATION	1
DÉFINITION	1
RESPONSABILITÉ ET RESPONSABILISATION	2
ENDROITS À CONSIDÉRER POUR L'INSTALLATION D'UN DEA.....	2
FORMATION	3
INSTALLATION	3
EMPLACEMENTS.....	3
PROGRAMME D'ENTRETIEN	4
AUTRES RÉFÉRENCES	4
ANNEXE 1 – MODÈLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE SPÉCIFIQUE	5
Objet.....	5
En cas d'urgence	5
Après un incident.....	6
Analyse post-incident	6
Emplacements des DEA et signalisation.....	6
Trousse DEA	6
Intervenants qualifiés	7
Coordonnées de l'entreprise chargée de l'entretien des DEA (ou celles de l'Université)	7
Nom de la personne-ressource de la faculté ou du service responsable d'examiner et de gérer le programme de DEA.....	7
Lignes directrices sur les premiers soins.....	7

Ce document a été préparé conjointement avec le Service de la protection, le secteur Santé et mieux-être et les Ressources humaines.

OBJET

Un défibrillateur externe automatisé, s'il est utilisé sur-le-champ, peut augmenter les chances de survie d'une personne victime d'un arrêt cardiaque. À chaque minute qui s'écoule, les chances de survie diminuent; comme ils peuvent contribuer à sauver des vies, il importe de rendre les défibrillateurs facilement accessibles.

Le Service de la protection, le Service du logement et le Service des sports de l'Université d'Ottawa ont déjà installé des DEA dans des endroits stratégiques partout sur le campus. L'installation de DEA supplémentaires peut être justifiée selon le type d'activités menées dans une faculté ou un service donné. Ce guide a pour objet d'aider une faculté ou un service à évaluer s'il est nécessaire d'installer un DEA.

LÉGISLATION

Plusieurs organismes canadiens, dont la Fondation des maladies du cœur, ont largement milité en faveur de l'accès public à la défibrillation. Le simple citoyen jouit d'une protection en vertu de la [Loi sur le bon samaritain](#), qui stipule qu'une personne n'est pas imputable pour les dommages qui résultent de sa négligence dans les actes qu'elle commet ou qu'elle omet de commettre lorsqu'elle fournit les services visés, à moins qu'il ne soit établi que les dommages ont été causés à la suite d'une négligence grave de la personne.

Au moment de la publication de ce document, aucune poursuite civile connue n'a été intentée au Canada contre une organisation qui a installé un DEA. Néanmoins, les propriétaires de DEA sont tenus de veiller à ce que ces derniers soient entretenus correctement (et régulièrement) et de s'assurer de la disponibilité de personnel formé pour intervenir conformément au plan d'intervention d'urgence interne.

La province de l'Ontario a fourni des précisions supplémentaires au sujet des DEA dans le cadre de la [Loi Chase McEachern](#), qui stipule que :

« Malgré les règles de common law, la personne mentionnée au paragraphe 2) qui, agissant de bonne foi, volontairement et sans attente raisonnable de dédommagement ou de récompense, utilise un défibrillateur sur quiconque se trouve dans une situation d'urgence n'est pas responsable des dommages qui résultent de sa négligence dans les actes qu'elle pose ou qu'elle omet de poser lorsqu'elle utilise le défibrillateur, à moins qu'il ne soit établi que les dommages ont été causés à la suite d'une négligence grave de sa part. »

Par mesure de diligence raisonnable, l'installation d'un DEA exige que le service, la faculté ou tout autre lieu de travail dispose de personnes formées et qualifiées à proximité d'un DEA pour intervenir en cas d'urgence. Les formations en secourisme avec RCR offertes depuis octobre 2000 comprennent une composante sur l'utilisation d'un DEA.

DÉFINITION

« DEA » s'entend d'un moniteur cardiaque muni d'un défibrillateur externe automatisé capable de

- a) détecter la présence ou l'absence de fibrillation ventriculaire ou de tachycardie ventriculaire rapide,
- b) déterminer, sans l'intervention de l'utilisateur, si la défibrillation est nécessaire,

- c) se recharger automatiquement et d'indiquer si un choc au cœur d'un individu est le traitement indiqué.

RESPONSABILITÉ ET RESPONSABILISATION

Chaque faculté ou service (ou département, secteur, unité affiliés, etc.) doit évaluer ses besoins particuliers concernant l'achat, l'installation, l'entretien et le suivi d'un DEA.

Une faculté ou un service qui procède à l'achat d'un DEA doit :

- S'assurer de choisir le bon type de DEA; la Ville d'Ottawa [offre un programme d'aide à la sélection d'un DEA](#), à son entretien, à la formation, au réapprovisionnement des composants et du matériel périmé et à la coordination d'un bilan post-incident pour les intervenants.
- Veiller à ce que son personnel ou ses intervenants désignés suivent les formations [Soins immédiats et défibrillation externe automatisée, et Secourisme général et RCR](#); consulter les lignes directrices sur les premiers soins de l'Université d'Ottawa pour obtenir des informations supplémentaires sur le programme de premiers soins de l'Université et les formateurs qualifiés en premiers soins et en RCR. L'[Université offre aussi des sessions de formation de base en premiers soins](#) (y compris une formation sur le DEA) chaque année sur le campus.
- S'assurer que le personnel ou les intervenants désignés sont qualifiés et que leurs attestations sont à jour. Chaque faculté ou service doit tenir à jour les dossiers de formation de son personnel ou de ses intervenants désignés.
- S'assurer que le DEA est toujours en bon état de fonctionnement, ce qui comprend la coordination de son entretien régulier et de ses vérifications après utilisation.
- Mener des inspections (hebdomadaires ou selon les spécifications du fabricant) pour assurer le fonctionnement du DEA et tenir un registre à cet effet.
- Rédiger un plan d'intervention d'urgence interne, une analyse post-incident et des lignes directrices à l'intention des intervenants. Le [Bureau de la gestion du risque](#) peut également aider à la préparation du document (procédures, lignes directrices, etc.).
- S'assurer que le Service de la protection ou le 911 sont contactés immédiatement en cas d'urgence. Le Service de la protection peut apporter son aide en cas d'urgence sur le campus (p. ex., en composant le 911, en fournissant aux autorités civiles des indications claires sur les lieux, en prodiguant les premiers soins, la RCR, la DEA, en assurant la gestion des foules, en fournissant de l'aide pour l'analyse post-incident, etc.).
- S'assurer du respect des conditions, des normes et de la réglementation en matière de propriété, d'utilisation et d'entretien du DEA.
- Informer le Service de la protection ou le Bureau de la gestion du risque au préalable du lieu où un DEA est – ou devrait être – installé dans votre faculté ou service.

ENDROITS À CONSIDÉRER POUR L'INSTALLATION D'UN DEA

Les DEA doivent être installés dans des endroits tels que des centres de conditionnement physique, des arénas, sur des lieux où des activités exigeantes physiquement ont lieu ou dans des endroits où la nature de l'activité entraîne un stress physique élevé ou un risque plus élevé d'arrêt cardiaque.

Les locaux loués, ou les emplacements non desservis par le Service de la protection, pourraient être équipés d'un DEA, s'il n'est pas déjà présent dans les locaux.

Toute installation de DEA doit faire l'objet d'une consultation avec le Service de la protection ou le Bureau de la gestion du risque avant l'achat.

FORMATION

Le propriétaire d'un DEA doit s'assurer que le personnel ou les intervenants désignés sont formés en premiers soins, en RCR et pour utiliser un DEA. Le personnel et les intervenants devraient aussi suivre une formation sur le plan d'intervention d'urgence interne préparé par la faculté ou le service.

INSTALLATION

Un DEA doit être installé selon les spécifications du fabricant. Les DEA installés dans des aires ouvertes (telles que des couloirs) sur le campus doivent être logés dans une armoire munie d'une alarme reliée au Service de la protection ou placés devant une caméra de surveillance du Service. Le signal d'alarme déclenché au Service de la protection lui permettra d'intervenir en cas d'urgence. L'intervenant pourra se concentrer sur la personne nécessitant des soins, tandis que le Service de la protection enverra de l'aide sur place et contactera les autorités civiles.

Après l'installation physique d'un DEA, il faut s'assurer de mettre en place la signalisation appropriée pour signaler la présence du DEA. La signalisation peut être installée en contactant le centre d'appels du Service des immeubles, au poste 2222.

EMPLACEMENTS

L'Université d'Ottawa gère actuellement, par l'intermédiaire du Service de la protection, 23 DEA installés aux endroits indiqués dans le tableau ci-dessous.

Immeuble	Emplacement	Notes d'entretien
1, rue Nicholas	Hall d'entrée	Sous gestion privée
141, rue Louis-Pasteur	Hall d'entrée (Service de la protection)	Sous gestion du Service de la protection
200 Lees	A126 (Terrain)	Sous gestion du Service de la protection
200 Lees	C146 (Service de la protection)	Sous gestion du Service de la protection
200 Lees	D100 (Gym)	Sous gestion du Service de la protection
200 Lees	E034	Sous gestion privée
200 Lees	E042	Sous gestion privée
99, rue Bank	Hall d'entrée	Sous gestion privée
La Cour des Arts – LabO	C137	Sous gestion privée
Résidence Friel	Hall d'entrée	Sous gestion du Service de la protection
Résidence Henderson	Hall d'entrée	Sous gestion du Service de la protection
Service de la protection	Véhicule mobile	Sous gestion du Service de la protection

Immeuble	Emplacement	Notes d'entretien
Protection Services	Véhicule mobile	Sous gestion du Service de la protection
Protection Services	Véhicule mobile	Sous gestion du Service de la protection
Montpetit	Piscine	Sous gestion du Service de la protection
Montpetit	Service à la clientèle du Service des sports	Sous gestion du Service de la protection
Montpetit	306	Sous gestion du Service de la protection
600, crois. Peter-Morand	Hall d'entrée	Sous gestion du Service de la protection
850, crois. Peter-Morand	Hall d'entrée	Sous gestion du Service de la protection
Complexe résidentiel	Hall d'entrée	Sous gestion du Service de la protection
Roger-Guindon	2013 (Service de la protection)	Sous gestion du Service de la protection
Roger-Guindon	Escalier G, 4 ^e étage	Sous gestion du Service de la protection
Complexe sportif	Service à la clientèle	Sous gestion du Service de la protection
Complexe sportif	Centre de santé et de mieux-être	Sous gestion du Service de la protection
University Centre	02 (Protection communautaire)	Sous gestion du Service de la protection

Tableau 1 – Emplacements des défibrillateurs externes automatisés (DEA)

PROGRAMME D'ENTRETIEN

Le propriétaire d'un DEA doit s'assurer que son défibrillateur est entretenu et vérifié conformément aux directives du fabricant et à toute autre directive prescrite par la réglementation et les normes en vigueur.

Le Service de la protection gère un programme d'entretien pour tous les DEA existants (énumérés au tableau 1) sur le campus. Le programme comprend le remplacement des composants (au besoin) et la vérification des appareils pour s'assurer de leur fonctionnement. Chaque propriétaire d'un DEA doit prendre en charge les coûts d'entretien de son appareil. Contactez le Service de la protection pour savoir comment participer au programme d'entretien existant.

AUTRES RÉFÉRENCES

- [Ville d'Ottawa – Mettre sur pied un Programme de défibrillateurs accessibles au public](#)
- [Loi Chase McEachern](#)
- [Loi sur le bon samaritain](#)
- [Fondation des maladies du cœur du Canada – Déclaration relative aux DEA](#)

ANNEXE 1 – MODÈLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE SPÉCIFIQUE

Objet

Fournir une description claire de la raison d'être du DEA. Par exemple : la faculté ABC a effectué une évaluation des risques et déterminé que la zone XYZ était un endroit propice à un DEA. Le DEA est recommandé pour les raisons suivantes :

<Indiquer les raisons justifiant le DEA. Par exemple, à proximité d'activités entraînant un niveau élevé de stress physique, dans un lieu isolé, etc.>

En cas d'urgence

- Signalez l'incident au Service de la protection ou au 911 pour obtenir de l'aide.
- Si vous êtes un membre du personnel formé ou un intervenant qualifié, examinez les lieux – vérifiez qu'il est sécuritaire de vous rendre jusqu'à la personne. N'entrez pas s'il n'est pas sécuritaire pour vous de le faire.
- Évaluez l'état de conscience de la personne. Parlez-lui, tapez des mains, etc.
- Vérifiez les voies respiratoires, la respiration et la circulation sanguine et donnez les premiers soins au besoin. Portez le matériel de protection approprié (gants ou autre).
- Si la personne ne réagit pas (elle ne respire plus et la circulation est très faible ou inexistante, mais les voies respiratoires sont dégagées), fixez les électrodes du DEA sur la poitrine nue de la personne (voir le diagramme sur le DEA). Le poil peut nuire à l'adhésion des électrodes sur la peau. Vous devrez peut-être raser les poils de la poitrine pour assurer un bon contact.
- Assurez-vous que la peau est nue et sèche. Essuyez la peau si nécessaire.
- Retirez les bijoux et les timbres médicamenteux qui pourraient gêner la pose des électrodes. Les électrodes du défibrillateur ne doivent pas être placées directement sur un stimulateur cardiaque ou un stimulateur cardiaque implanté. Selon le guide de référence en secourisme de l'ambulance Saint-Jean (mai 2013), les électrodes doivent être placées à environ un pouce de distance.
- Arrêtez la RCR, allumez le DEA et laissez l'équipement analyser la personne; suivez à la lettre toutes les instructions vocales du DEA. Assurez-vous que les environs sont dégagés et que personne ne touche l'individu.
- Si un « choc » est recommandé, assurez-vous que la zone autour est dégagée et appuyez sur le bouton « choc ».
- Suivez toutes les instructions vocales. Le DEA continuera de donner des instructions à l'intervenant étape par étape.
- Laissez les électrodes du DEA collées sur la poitrine de la personne et suivez les instructions vocales jusqu'à ce que les ambulanciers ou d'autres intervenants qualifiés prennent la relève. N'interrompez pas votre intervention avant d'en avoir été relevé par des ambulanciers ou d'autres intervenants qualifiés.
- Si des signes de respiration normale sont détectés, laissez les électrodes du DEA sur la personne et placez-la en position de récupération. Gardez la personne à l'œil en vérifiant fréquemment

l'ouverture de ses voies respiratoires, sa respiration et sa circulation jusqu'à ce que des secours arrivent.

- Si, pour quelque raison que ce soit, le DEA fonctionne mal ou ne fonctionne pas, administrez les premiers soins et la RCR, selon les besoins.
- Fournissez le plus d'information possible aux ambulanciers ou aux autres intervenants qualifiés, tel que :
 - l'heure à laquelle l'incident s'est produit;
 - l'état de la personne à votre arrivée (notez tout changement);
 - les premiers soins prodigués (y compris la RCR);
 - l'information relative aux antécédents médicaux de la personne, si vous êtes au courant.

Après un incident

- Veuillez remplir le formulaire du registre des premiers soins (Annexe 1 des [Lignes directrices à l'intention des secouristes désignés](#)) et consigner chacune des mesures de secours prises. Faites parvenir une copie du formulaire au Service de la protection, au Bureau de la gestion du risque et au Service des ressources humaines, secteur Santé et mieux-être.
- Nettoyez le DEA, réapprovisionnez-le en matériel et communiquez avec le responsable de l'entretien du DEA pour procéder aux vérifications requises et au remplacement des composants requis. Assurez-vous que le matériel, les fonctionnalités, etc. du DEA sont vérifiés avant de le remettre en service.
- Participez à l'analyse post-incident (si requis).

Analyse post-incident

Après chaque utilisation d'un DEA, toutes les parties intéressées doivent procéder à une analyse de la situation afin d'en tirer les enseignements et de recenser les mesures qui ont bien fonctionné et les occasions d'amélioration dans de futures interventions. Transmettre un résumé de l'analyse post-incident au secteur Santé et mieux-être, au Service de la protection et au Bureau de la gestion du risque.

Emplacements des DEA et signalisation

Indiquer l'emplacement du DEA et de la trousse de secours dans votre secteur; inclure l'emplacement de la signalisation installée pour signaler l'emplacement du DEA. Informer le Service de la protection et le Bureau de la gestion du risque des emplacements.

Trousse DEA

Énumérer tous les accessoires contenus dans la trousse DEA, par exemple :

- Deux paires de gants en nitrile
- Rasoir jetable
- Masque RCR de poche
- Ciseaux
- Électrodes
- Appareil DEA
- Etc.

Intervenants qualifiés

Fournir la liste de tous les intervenants qualifiés et de l'endroit où ils se trouvent.

Coordonnées de l'entreprise chargée de l'entretien des DEA (ou celles de l'Université)

Fournir les coordonnées de l'entreprise chargée de l'entretien des DEA. Si le DEA est géré par le Service de la protection, veuillez l'indiquer dans cette section. Inscrire le nom de la personne-ressource au Service de la protection.

Nom de la personne-ressource de la faculté ou du service responsable d'examiner et de gérer le programme de DEA

Fournir le nom et les coordonnées de la personne-ressource au sein de la faculté ou du service responsable d'examiner et de maintenir le programme de DEA.

Lignes directrices sur les premiers soins

Joindre ou intégrer des éléments tirés des [Lignes directrices à l'intention des secouristes désignés](#) de l'Université d'Ottawa, comme des registres d'inspection des DEA, des registres d'inspection des trousseaux de premiers soins et des conseils prodigués, etc.